



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **LES CREANCIERS DU CLUB DE PARIS OCTROIENT LEURS ASSURANCES DE FINANCEMENT POUR SOUTENIR L'APPROBATION PAR LE FMI D'UNE FACILITE ELARGIE DE CREDIT POUR LE SURINAME**

Suite à la réunion informelle des administrateurs du FMI du 29 juillet 2021, les membres du Club de Paris se sont réunis de manière virtuelle le 2 septembre 2021, en présence de représentants des services du FMI et de la Banque mondiale, afin de délivrer leurs assurances de financement et pour soutenir l'approbation par le Conseil d'administration du FMI de la Facilité Elargie de Crédit envisagée pour le Suriname.

Les membres du Club de Paris ont examiné la situation financière et économique du Suriname, y compris la soutenabilité de long terme de sa dette et le besoin d'un traitement de dette, nécessaire à la fois pour combler le besoin de financement et pour s'assurer de la soutenabilité de la dette du Suriname en cohérence avec le programme FMI envisagé.

Les représentants de la République du Suriname ont eu l'opportunité de présenter aux membres du Club de Paris la situation économique et financière du Suriname. Ils ont aussi présenté leur programme de réformes qui sera soutenu par une facilité du FMI nécessitant une restructuration pour restaurer la soutenabilité de la dette, ainsi que les actions préalables déjà mises en œuvre.

Dans ce contexte, les créanciers du Club de Paris ont donné leurs assurances de financement afin de soutenir l'approbation par le conseil d'administration du FMI de la Facilité Elargie de Crédit envisagée, à la suite de l'accord au niveau technique obtenu entre les services du FMI et la République du Suriname le 29 avril 2021.

Afin de soutenir la mise en œuvre du programme FMI envisagé et les efforts des autorités surinamaises, les créanciers du Club de Paris ont exprimé leur plein engagement à négocier avec la République du Suriname les termes de la restructuration de leurs créances éligibles, en conformité avec leurs principes, y compris la comparabilité de traitement.

Les créanciers du Club de Paris attendent avec impatience que les autres créanciers officiels fournissent leurs assurances de financement au plus tôt, afin de permettre au conseil d'administration du FMI d'approuver le programme envisagé. Conformément à leur pratique de longue date, les créanciers du Club de Paris réaffirment leur volonté de se coordonner avec les autres créanciers bilatéraux qui le souhaitent.

### **Notes de contexte**

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de pays endettés.

2. Les membres du Club de Paris créanciers du Suriname sont la France, Israël, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède. Les créanciers présents en tant qu'observateurs à cette réunion sont les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Brésil, du Canada, du Danemark, de l'Espagne de la Finlande, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie de l'Irlande, du Japon, de la Norvège, de la République de Corée, du Royaume-Uni et de la Suisse. Des représentants du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale étaient aussi présents.

3. La délégation du Suriname était conduite par S.E. M. Albert RAMDIN, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce international et de la Corporation internationale et S.E. M. Armand ACHAIBERSING, Ministre des Finances et du Plan. La réunion était présidée par M. William ROOS, Co-Président du Club de Paris et Chef de service à la Direction générale du Trésor du Ministère français de l'Economie et des Finances.